Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Pôle Valeurs de la République > Se former > Laïcité > L'actualité https://ww2.ac-poitiers.fr/valeurs-republique/spip.php?article1117 - Auteur : Géraldine Héquette



# La laïcité : une valeur de la République, une valeur de l'École

#### Descriptif:

Après-midi de formation autour de la laïcité, le 17 avril, au musée Sainte-Croix de Poitiers.

#### Sommaire:

- Objectifs
- Programme prévisionnel
- Inscriptions

Le Pôle civique organise, pour la deuxième année consécutive, un après-midi de formation autour de la laïcité :

La laïcité : une valeur de la République, une valeur de l'École

Cette deuxième session, a lieu le jeudi après-midi 17 avril 2014, au musée Sainte-Croix de Poitiers de 14h15 à 17h.

#### Objectifs

Destiné aux enseignants de premier et second degrés, aux personnels d'éducation et de direction, mais aussi aux élèves comme les élus CVL, cet après-midi a vocation à embrasser les enjeux de la Charte de la laïcité et de la Citoyenneté dont l'École se doit d'être un vecteur essentiel.

Il est également possible d'accueillir des classes.

## Programme prévisionnel

- 14h15 : Conférence sur la laïcité de Patrick Kessel, président du Comité Laïcité République

### ▶ 15h30 : Table ronde autour de la Charte de la laïcité

Regards croisés sur les articles de la Charte avec :

Christian Bernard, professeur honoraire d'histoire-géographie, correspondant de l'Institut européen en sciences des religions (IESR).

Céline Lageot, maitre de conférences en droit public, université de Poitiers.

Nicolas Sadoul, secrétaire national de la Ligue de l'enseignement.

- ▶ 16h30 : Visite commentée de l'exposition "Histoire et actualité de la laïcité en France"
  - Affiche de la formation "La laïcité : une valeur de la République, une valeur de l'Ecole" (PDF de 410.2 ko)
    Programme de l'après-midi du 17 avril 2014

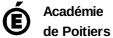
## Inscriptions

Pour participer à cet après-midi de formation, les inscriptions se font par mail à geraldine.hequette@ac-poitiers.fr .

Pour participer à cette formation, l'autorisation du chef d'établissement est requise, sous la forme d'un OM sans frais (vous assurant lors de votre déplacement).

Les frais restent à la charge des participants.





Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.